



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 SEPTEMBRE A 21 H A LA MAIRIE D'AYGUESVIVES

Présents : ANTOINE Frédéric, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LAFFONT Maryse, LOMBARD Stéphanie, MAUFRAS Jean-Yves, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VALLARCHER Laetitia, VATIN Marc.

Absent excusé : ADAM Pascal, DELMAS Gilbert

Procuration :

1. Indemnités des élus

Le niveau des indemnités a déjà fait l'objet d'une délibération à l'unanimité lors du premier Conseil Municipal et n'est pas remis en cause. La Préfecture demande un tableau avec les brutes et indemnités nettes, en valeur. Ce tableau est adopté à l'unanimité.

2. Charte Débits de boissons pour la Fête Locale

Cette charte fixe les règles, la sécurité et la redevance entre les débits de boisson professionnels et le Comité des Fêtes. La délibération concerne l'année 2014. La charte est adoptée à l'unanimité.

Il est retenu pour 2015 d'étudier le niveau des redevances dans les communes comparables et d'intégrer dans la nouvelle charte le principe de gobelets consignés voire recyclables.

3. Transfert de l'enveloppe restante du Pool Routier 2011-2012

Le pool routier 2011/2012 (investissements sur la voirie communale) doit être clôturé dans sa mise en œuvre à la fin 2014. Il est éligible à une subvention conséquente du Conseil Général de la Haute-Garonne. Cependant, la commune ne consommera pas la totalité de son enveloppe. A l'issue des travaux du chemin de Puel, il restera un excédent de crédit de 200 K€ HT. Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité pour remettre à la disposition des communes du Sicoval qui le souhaiteraient et qui auraient consommé la totalité du budget de leur pool routier, cette enveloppe de 200 K€ HT, leur permettant d'obtenir des subventions sur des opérations initialement non subventionnées.

4. Parcelle communale des Ourmets – AB411

La parcelle communale AB411 est classée dans le domaine privé et peut, par conséquent, être mise en vente. Afin de préparer de futurs besoins en investissement, il est proposé d'entamer les démarches d'évaluation par les domaines de cette parcelle dans la perspective éventuelle d'une vente. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour initialiser la procédure de vente, et indique que la vente ne se fera qu'à condition que le montant obtenu permette de réaliser un investissement communal fléché.

5. Convention de mise à disposition à la MJC de l'Orangerie pour la Zumba

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la convention de mise à disposition de la salle de l'Orangerie à la MJC pour l'activité de Zumba, le mercredi de 17h à 21h.

6. Convention de mise à disposition à la MJC de l'Orangerie pour un Parcours Fitness

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la convention de mise à disposition de la salle de l'Orangerie à la MJC pour l'activité de Parcours Fitness, le lundi de 19h à 20h.

7. Rénovation du coffret d'éclairage public à Capestroupat

Le coffret est vétuste et cassé. Il sera déposé et remplacé par un nouveau coffret aux normes. Le SDEHG prend en charge une part importante du devis de 2117 €. 257 € restent à la charge de la commune. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Demande de subvention pour la classe mobile

Le projet d'achat de 17 postes pour l'apprentissage de l'informatique a été prévu au budget prévisionnel de la commune. Le projet a jusqu'ici été retardé dans l'attente de l'installation d'une alarme à l'école élémentaire, opérationnelle depuis la rentrée. Le devis obtenu de la centrale d'achat UGAP, d'un montant HT de 13888.81 €, inclut une formation et l'achat de 4 ordinateurs complémentaires. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de formuler une demande de subvention près le Conseil Général de la Haute-Garonne.

9. Demande de subvention pour la régulation du chauffage du gymnase

L'installation actuelle de chauffage du gymnase n'est pas équipée d'une régulation. Cette situation a pu générer une surchauffe inutile des locaux. Un devis de régulation de la société AG Therm est présenté. Son montant est

de 1798,90 € HT. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer une demande de subvention au Conseil Générale de la Haute-Garonne.

10. Demande de subvention de fonctionnement du RASED

L'école d'Ayguésvives accueille un poste d'intervenant au titre du RASED dont le périmètre d'intervention est intercommunal. A ce titre, et sur la base d'une note remise par l'intervenante du RASED, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de formuler une demande de subvention près le Conseil Général de la Haute-Garonne, afin d'accompagner l'achat de fournitures pour le RASED.

11. Convention pour la récupération des huiles usagées

La convention régit la reprise des huiles usagées par le fournisseur de l'huile alimentaire au restaurant scolaire. Elle prend effet à la rentrée 2014, pour une durée 3 ans. La convention est approuvée à l'unanimité.

12. Mercredi 1^{er} octobre matin banalisé

Madame la Rectrice a décidé que la consultation nationale sur le socle commun des connaissances, de compétences et de culture, aura lieu mercredi 1^{er} octobre 2014 matin. Cette consultation concernera les personnels enseignants. L'école primaire d'Ayguésvives sera fermée et la demi-journée sera vaquée pour les élèves.

M. le DASEN indique que la commune n'a pas à se substituer au personnel enseignant pour assurer un accueil des élèves. De plus, la commune n'est pas en capacité de proposer un accueil de substitution à cette date.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour ne pas accueillir les enfants le mercredi 1^{er} octobre au matin et d'expliquer cette décision par une information communiquée aux parents d'élèves.

13. Questions diverses

Le centre médical a été inauguré avant l'été. La commune n'a pas d'information précise sur la venue de nouveaux professionnels. M. le Maire se renseignera.

Les travaux d'extension du centre commercial viennent de débuter. Les compromis ont été signés en juillet. Les signatures définitives des actes sont prévues fin septembre. L'enseigne Carrefour vient de signer le bail définitif avec l'investisseur.
